

Les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes : état des lieux

25 mars 2019



Le salaire mensuel net moyen des hommes, en équivalent temps plein [1] est de 2 438 euros en 2015, celui des femmes de 1 986 euros, soit un écart de 452 euros. Les femmes perçoivent donc, en moyenne, 81,5 % du salaire des hommes (1 986 divisé par 2 438), ou ont un salaire inférieur de 18,5 %. Ou encore, ce qui revient au même, les hommes touchent en moyenne un salaire supérieur de 22,8 % à celui des femmes (voir notre encadré méthodologique sur la façon de mesurer l'écart).

Salaires mensuels nets moyens en équivalent temps plein. Lecture : les femmes gagnent en équivalent temps plein 18,5 % de moins que les hommes.

Source : Insee - Données 2015 - © Observatoire des inégalités

Dans quel sens mesurer les inégalités hommes-femmes ? Un peu de mathématiques appliquées aux inégalités

L'écart de salaires entre les femmes et les hommes est, dans l'immense majorité des cas, présenté du point de vue masculin. On mesure combien les femmes touchent de moins que les hommes. Dans notre calcul basé sur les chiffres de l'Insee, lorsque les hommes touchent 100, les femmes reçoivent 81,5 ($1\ 986 \div 2\ 438$). Elles perçoivent ainsi $100 - 81,5 = 18,5$ de moins. 18,5 de moins. Rapporté aux 100 des hommes, cela fait 18,5 % en moins. Mais rien n'empêche de voir les choses autrement : du point de vue des femmes. Si l'on rapporte l'écart de 18,5 aux 81,5 des femmes, cela fait $18,5 \div 81,5 = 23$ %. Les hommes touchent donc 23 % de plus que les femmes. Si on arrive à un résultat différent, c'est parce que les pourcentages ne sont pas réversibles, car ils ne s'appliquent pas à la même base de départ. Baissez un prix de 50 % pour un bien de 100 euros, vous l'avez à 50 euros. Augmentez-le de 50 %, et le voilà à 75 euros (car 50 % de 50 euros = 25 euros).

Aucune des deux méthodes n'est plus « juste » ou meilleure. Mais il est frappant de constater que celle qui aboutit au chiffre le plus faible s'est imposée dans le débat public.

Plus on progresse dans l'échelle des salaires, plus l'écart entre les femmes et les hommes est important. Selon les dernières données disponibles (Insee 2015), toujours en équivalent temps plein, les 10 % des femmes les moins bien rémunérées ont un salaire maximum inférieur de 7 % à celui des hommes (1 171 euros contre 1 262 euros). Le salaire minimum des 10 % des femmes les mieux rémunérées est inférieur de 21 % à celui des hommes (soit 3 149 euros pour les femmes contre 3 990 euros pour les hommes). Au niveau médian, les femmes gagnent un salaire inférieur de 13 %, ce qui représente un écart de 256 euros par mois avec leurs homologues masculins.

| Écarts de salaires selon le sexe et le niveau de rémunération | | | | | |
|---|--------------------|--------------------|----------------------|----------------------|---------------|
| Salaires mensuels nets en équivalent temps plein | | | | | |
| Unité : euros | | | | | |
| | Hommes en euros | Femmes en euros | Ensemble en euros | Écart en euros | Écart en % |
| 10 % des salariés gagnent moins de... | 1 262 | 1 171 | 1 213 | - 91 | - 7 |
| 20 %... | 1 427 | 1 288 | 1 357 | - 139 | - 10 |
| 30 %... | 1 573 | 1 396 | 1 490 | - 177 | - 11 |
| 40 %... | 1 728 | 1 512 | 1 630 | - 216 | - 13 |
| 50 %... | 1 906 | 1 650 | 1 797 | - 256 | - 13 |
| 60 %... | 2 130 | 1 830 | 2 004 | - 300 | - 14 |
| 70 %... | 2 451 | 2 073 | 2 286 | - 378 | - 15 |
| 80 %... | 2 996 | 2 432 | 2 752 | - 564 | - 19 |
| 90 %... | 3 990 | 3 149 | 3 646 | - 841 | - 21 |
| 5 % des salariés gagnent plus de | 5 155 | 3 899 | 4 652 | - 1 256 | - 24 |
| 1 %... | 9 503 | 6 317 | 8 283 | - 3 186 | - 34 |
| Ensemble | 2 438 | 1 986 | 2 250 | - 452 | - 19 |

Salaires nets mensuels en équivalent temps plein. Lecture : 50 % des femmes ont un salaire inférieur à 1 650 euros par mois (en équivalent temps plein). Ce salaire médian est inférieur de 13 % à celui des hommes.

Source : Insee - Données 2015 - © Observatoire des inégalités

Les écarts dépendent aussi de la catégorie sociale

Les inégalités de salaires entre les sexes sont les plus fortes chez les cadres supérieurs, donc parmi les salaires les plus élevés : les femmes cadres gagnent 20 % de moins que les hommes cadres. À l'inverse, l'écart le plus faible est constaté parmi les employés (- 8,6 %), une catégorie majoritairement féminine.

**Salaires nets mensuels moyens en équivalent temps plein
selon le sexe et la catégorie sociale**
Unité : euros

| | Hommes | Femmes | Ensemble | Écart femmes-hommes (en %) |
|----------------------------|---------------|---------------|-----------------|-----------------------------------|
| Cadres supérieurs | 4 450 | 3 560 | 4 140 | - 20,0 |
| Professions intermédiaires | 2 420 | 2 080 | 2 270 | - 14,0 |
| Employés | 1 740 | 1 590 | 1 640 | - 8,6 |
| Ouvriers | 1 770 | 1 480 | 1 720 | - 16,4 |
| Ensemble | 2 440 | 1 990 | 2 250 | - 18,4 |
| Écart cadres/ouvriers | 2 680 | 2 080 | 2 420 | |

Salaires en équivalent temps plein. Lecture : les femmes cadres gagnent 20 % de moins que les hommes cadres (en équivalent temps plein).

Source : Insee - Données 2015 - © Observatoire des inégalités

De l'écart total aux discriminations

Avertissement : nous utilisons ci-dessous les chiffres d'une étude publiée par le ministère du Travail qui part des salaires effectivement perçus pour aboutir aux discriminations et non plus en équivalent temps plein, comme dans la première partie de l'article.

1- L'écart total : les femmes touchent 25,7 % de moins que les hommes

Tous temps de travail confondus (temps partiels et temps complets rassemblés), les salaires féminins valent en moyenne 74,3 % des salaires masculins, selon les données 2012 du ministère du Travail [2]. Les femmes touchent donc 25,7 % de moins ($100\% - 74,3\% = 25,7\%$) que les hommes. Vu autrement, les hommes touchent 34,6 % de plus ($100 \text{ divisé par } 74,3$, voir notre encadré méthodologique).

2- L'écart pour des temps complets : les femmes touchent 16,3 % de moins

Le premier facteur explicatif des inégalités de salaires provient des différences de temps de travail. Les femmes sont quatre fois plus souvent en temps partiel que les hommes : leur revenu - tous temps de travail confondus - est logiquement inférieur à celui des hommes. De plus, le temps de travail des hommes est aussi accru par les heures supplémentaires qu'ils effectuent plus souvent que les femmes. Pourtant, même en ne comparant que les salaires à temps complet, les femmes perçoivent encore 16,3 % de moins que les hommes.

3- L'écart à temps de travail et métiers équivalents : les femmes touchent 12,8 % de moins

Si l'on tient compte des différences de tranches d'âge, de type de contrat, de temps de travail, de secteur d'activité et de taille d'entreprise, il reste un écart moyen de salaire entre les femmes et les hommes d'environ 10,5 %, selon les données du ministère du Travail.

Cette différence de traitement se rapproche d'une discrimination pure (ou « toutes choses égales par ailleurs ») pratiquée par les employeurs à l'encontre des femmes. Cependant, d'autres facteurs non mesurés ici peuvent entrer en jeu et justifier partiellement ce phénomène, à l'instar de la situation familiale, du domaine du diplôme possédé ou des interruptions de carrière. Par ailleurs, la discrimination et les inégalités entre les femmes et les hommes agissent en amont de la fixation des salaires, dans les parcours scolaires, dans le choix du temps de travail, du secteur

Décomposition des écarts de salaires entre femmes et hommes

Unité : %

Les femmes gagnent ...% de moins que les hommes

| | |
|---|-------------|
| Écart tous temps de travail confondus | 25,7 |
| Effet du temps partiel | - 9,4 |
| Écart pour des temps complets | 16,3 |
| Effet de l'inégale répartition des métiers* | - 3,5 |
| Écart pour des temps complets à métier équivalent | 12,8 |
| Effets de structure à métier équivalent (âge, secteur d'activité, taille de l'entreprise, type de contrat de travail) | - 2,3 |
| Part non expliquée | 10,5 |

Lecture : les salaires des femmes sont en moyenne inférieurs de 25,7 % à ceux des hommes tous temps de travail confondus. Si l'on ne tient compte que des temps complets, en retirant l'effet du temps partiel (9,4 %), l'écart est de 16,3 %. * Les femmes et les hommes n'exercent pas les mêmes professions. Par exemple, les femmes sont très nombreuses dans le secteur des services à la personne quand les hommes sont plus présents dans le secteur du bâtiment.

Source : ministère du Travail - Données 2012 - © Observatoire des inégalités

Photo / © apops - Fotolia.com

[1] Les salaires en équivalent temps plein permettent de prendre en compte les emplois à temps complet et à temps partiel. On transforme un salaire obtenu à temps partiel en déterminant à quel niveau il aurait été si l'emploi avait été à temps plein.

[2] « Ségrégation professionnelle et écarts de salaires femmes-hommes », *Dares Analyses* n°082, ministère du Travail, novembre 2015.

1. Emplacement :

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Femmes et hommes](#) >

2. Adresse de cet article :

<https://www.inegalites.fr/Les-inegalites-de-salaires-entre-les-femmes-et-les-hommes-etat-des-lieux>